

## Décentralisation

### L'AMF demande au gouvernement de revoir sa copie

L'Association des maires de France qualifie de « technocratique » le texte gouvernemental.

Un total de 204 pages et 124 articles: le bureau de l'Association des maires de France juge trop touffu l'avant-projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique. Aussi a-t-il appelé le gouvernement, le 27 mars, à revoir sa copie après l'avis du Conseil d'Etat. Par-là, l'association présidée par Jacques Pélissard (UMP) demande, implicitement, un report de la présentation du texte en conseil des ministres, prévu le 10 avril.

#### Le transfert des PLU en question

L'AMF s'inquiète, particulièrement, des conséquences financières du futur Meccano des compétences. C'est pourquoi elle s'oppose « fermement au transfert aux communes puis aux établissements publics de coopération intercommunale des ouvrages de protection des inondations ». Par ailleurs, l'association souhaite que la question du transfert des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux intercos « soit examinée sous tous ses aspects dans le cadre du projet de loi à venir sur l'urbanisme et le logement, et fasse l'objet d'un véritable débat parlementaire ». Elle juge aussi « inacceptable » la suppression de la libre définition de l'intérêt communautaire « pour les compétences optionnelles des communautés de communes, celles en matière de développement écono-



Le président de l'Association des maires de France souhaite que le passage au statut de métropole soit approuvé « à la majorité qualifiée des conseils municipaux ».

mique, politique de la ville, voirie et parcs de stationnement des communautés d'agglomération, et les compétences logement des communautés urbaines ». L'AMF n'a, en revanche, rien contre le transfert ou la délégation de tout ou partie des fonds structurels aux régions. Elle entend simplement y être associée. « La participation des collectivités infrarégionales doit être sécurisée ».

Au chapitre « métropoles », l'AMF se fait l'apôtre du volontariat. A Marseille, comme à Lyon, les projets, doivent, selon elle, « reposer

sur un accord suffisamment large et consensuel des élus concernés ». Un credo qu'elle accentue pour les autres groupements urbains de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de plus de 500 000 habitants. La transformation de ces établissements publics en métropoles devra être approuvée « à la majorité qualifiée des conseils municipaux ». Enfin, l'AMF juge « contre-productive » la suppression de la possibilité pour les communes de mettre à disposition du personnel au profit de leur intercommunalité. *Jean-Baptiste Forray*

## Précarité énergétique

### Les CCAS de plus en plus sollicités

Engagée dans la lutte contre la précarité énergétique, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) a souhaité analyser les pratiques de son réseau (4 000 CCAS/CIAS, soit 6 300 communes) en la matière. Cette enquête (1), dévoilée le 27 mars, révèle que 77% des centres communaux et intercommunaux (CCAS/CIAS) sont confrontés, depuis trois ans, à une hausse des demandes d'aides à l'énergie (hors eau et carburant), en particulier de la part des personnes isolées et des familles monoparentales, mais également d'un nouveau public qui les sollicite par ce biais pour la première fois. Cette

aide se traduit, dans 94% des cas, par la prise en charge d'un impayé pour un montant le plus souvent supérieur à 200 euros.

#### Conventions-cadres

L'Unccas demande l'application des tarifs sociaux à toute personne en dessous du seuil de pauvreté et par tous les fournisseurs d'énergie, ainsi que des conventions-cadres entre ces derniers et les centres afin de renforcer les mesures de prévention. « Le vote récent de la loi "Brottes" (2) nous donne bon espoir », estime Denis Merville, Médiateur national de l'énergie. Actuellement, 71% des CCAS/CIAS échan-

gent sur des cas d'impayés avec EDF, 52% avec GDF, plus difficilement avec les nouveaux fournisseurs. Par ailleurs, l'Unccas réclame une harmonisation des fonds de solidarité logement départementaux. « Nous attendons de l'Assemblée des départements de France un cadre national », déclare Stéphane Joly, vice-président du CCAS de Reims (Marne), ajoutant que « les CCAS payent, suppléent les conseils généraux quand l'enveloppe est vide ou que les délais d'obtention sont trop longs, mais ne sont pas assez consultés ». *Sophie Le Gall*

(1) Réalisée entre octobre et décembre 2012.

(2) Adoptée le 11 mars 2013.